

*Initiatives parlementaires*

Le gouvernement fédéral a pour but de faire en sorte que toutes ses opérations et toutes ses méthodes atteignant les objectifs et respectant les calendriers nationaux de protection de notre environnement.

Le plan vert prévoit un examen d'ensemble des conséquences sur l'environnement des lois, des mesures, des programmes et des règlements existants. On proposera des modifications lorsque ce sera nécessaire. Une grande partie du travail initial aura lieu entre 1991 et 1996, mais l'examen lui-même se poursuivra en permanence.

Le gouvernement pense que les initiatives fédérales devraient être exemplaires en se conformant à toutes les normes et à tous les règlements nationaux et en les dépassant fréquemment, tout en étant compatibles avec les objectifs provinciaux et internationaux en matière d'environnement. Il incombe au gouvernement du Canada, en sa qualité de plus gros employeur au Canada, de donner l'exemple.

Dans le cadre du Plan vert, le gouvernement adoptera un code général d'intendance environnementale applicable à toutes les activités fédérales. Les ministères et organismes fédéraux élaboreront des plans d'action environnementaux énonçant les moyens choisis pour appliquer le code et devront rendre compte fréquemment de sa mise en oeuvre.

Au code s'ajoutera une liste d'objectifs précis portant sur des activités diverses, depuis la gestion des déchets jusqu'à l'élimination des déchets dangereux.

Les projets auxquels participera le gouvernement fédéral seront assujettis aux dispositions du projet de loi sur le processus canadien d'évaluation environnementale. En vertu de cette mesure législative, tous les ministères et organismes fédéraux seront tenus de soumettre à une évaluation environnementale toutes les propositions de projet à l'égard desquels ils exercent un pouvoir de décision, et le ministre de l'Environnement jouira de pouvoirs étendus pour veiller à ce que le processus soit équitable, efficace et limpide et favorise une grande participation du public dans la prise de décisions touchant des projets qui pourraient avoir une incidence écologique considérable.

Grâce à ce projet de loi, combiné aux politiques du gouvernement du Canada, presque toutes les mesures d'une grande portée que le gouvernement envisage seront examinées sous le rapport de leur incidence sur l'environnement. Les Canadiens auront le droit soit de participer directement au processus d'évaluation, soit d'en connaître les résultats.

Même si ce processus est essentiel, le gouvernement se rend bien compte qu'il n'est pas suffisant. Le processus

fédéral d'évaluation environnementale et les réformes qui l'accompagnent constitueront un instrument efficace pour faire en sorte que les facteurs environnementaux soient pris en considération dans les décisions à venir.

Le gouvernement a pour principe de soumettre à une évaluation environnementale les nouvelles mesures et les nouveaux programmes présentés au Cabinet pour approbation. Il incombe à chaque ministre de procéder à cette évaluation avant que toute décision finale ne soit prise par le gouvernement.

En outre, une déclaration publique sur les répercussions prévisibles doit accompagner l'annonce officielle de chaque initiative dont l'impact sur l'environnement est appréciable.

C'est ce processus, par exemple, qui sera appliqué à tout accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis. On a déjà entrepris, au sein du gouvernement même et avec l'aide de spécialistes de l'extérieur, l'élaboration des méthodes qui serviront à prédire et à évaluer efficacement les effets environnementaux d'une politique ou d'un programme. Je signale aux députés que le Canada sera parmi les premiers pays du monde à avoir un tel processus. En plus de ces importantes mesures internes, le gouvernement est résolu à faire en sorte que les citoyens puissent prendre part davantage à ses décisions en matière d'environnement. Cette participation est essentielle aux délicates décisions à prendre dans le domaine de l'environnement. Nous ne pouvons plus nous en remettre uniquement aux experts pour régler les problèmes environnementaux. Il nous faut un apport d'un plus grand nombre de citoyens.

• (1740)

Tout au long de la consultation au sujet du plan vert, il était clair que les Canadiens voulaient prendre part aux grandes décisions touchant leur vie et celle de leurs enfants. Le plan vert du Canada prévoit une consultation suivie avec les Canadiens, dans le cadre d'un examen et d'une mise à jour périodiques des objectifs, des cibles et des programmes. En fait, nous voulons tirer profit de ce que nous avons appris au cours des consultations sur le plan vert pour rendre encore plus efficace le processus de la consultation et pour assurer une participation encore plus grande des Canadiens à la formulation et à la mise en oeuvre de politiques environnementales nationales.

En outre, nous savons que, pour être efficaces, les Canadiens ont besoin de données claires sur l'état de l'environnement et la façon dont il réagit aux mesures que nous prenons. Ce type d'information leur donne une bonne base pour juger de la valeur des efforts actuels,